

DECRET N°72-293 du 13 novembre 1972

portant rectificatif au Décret n° 72-289
du 9 Novembre 1972 désignant des Adminis-
trateurs chargés de vérifier la gestion
des Préfets

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972
portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 72-289 du 9 Novembre 1972
portant désignation des Administrateurs
chargés de vérifier la gestion des Préfets ;

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- L'article premier du Décret 72-289 du 9 Novembre 1972
portant désignation des Administrateurs chargés de vérifier la gestion
des Préfets, est rectifié comme suit :

- au lieu de : MM. Florent YEHOUESSI
 KOUASSI Justin
 et Expédit VIHO
- l i r e : MM.-HOUINSA Dominique
 BONI Alphonse
 BABADJIDE Alphonse.
- le reste sans changement.

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de
l'exécution du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où
besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 novembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR - 6, MIS 6, INTERESSES 6, CS 6,
IAA 2, MEF 2, DAI 4, SGG 4.-